

Commune d'Aubignas
Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2021

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian BREYSSE, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du 28 mai 2021
2. Convention de veille et de stratégie foncière entre la commune d'Aubignas, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et EPORA
3. Délibération exécutoire constituant le droit de préemption urbain sur la commune d'Aubignas
4. Délibération de demande d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
5. Question d'actualité :
 - État des lieux de la problématique de l'eau
 - Travaux en cours et réalisés
 - Point sur la rentrée scolaire 2021
 - Compte-rendu de la réunion Tourne à gauche d'Aubignas
 - Étude du chemin de Rabayas
 - Projet réunion jeunesse à l'automne
6. Divers :
 - Projet Parcours de santé 2020
 - Autres

1. Validation CR du CM du 28 mai 2021

Votée à l'unanimité.

2. Convention de veille et de stratégie foncière entre la commune d'Aubignas, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et EPORA

EPORA : Établissement Public foncier d'État au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil d'Administration de l'EPORA approuve le principe d'une convention de veille et de stratégie foncière à conclure entre la Commune d'Aubignas, la Communauté de communes ARC et l'EPORA, sur la commune d'Aubignas, pour une durée de 6 ans.

La préfecture donne le droit de préemption à la Communauté de communes qui va le déléguer à l'EPORA.

La signature de la convention est reportée à l'automne après étude entre la Communauté de communes ARC et la commune d'Aubignas.

3. Délibération exécutoire constituant le droit de préemption urbain sur la commune d'Aubignas

Délibération : le Maire demande au conseil de lui donner un droit de préemption sur les zones constructibles et non constructibles de la commune.

Votée à l'unanimité.

4. Délibération de demande d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

La Communauté de communes demande à la commune d'Aubignas d'inscrire dans le plan départemental, des itinéraires de promenade et de randonnée. Pour une meilleure utilisation de ces chemins, des conventions ont été signées ou sont en cours de rédaction entre les propriétaires des terrains sur lesquels passent les chemins de randonnée et la Communauté de communes.

La commune d'Aubignas s'engage à ne pas aliéner la totalité ou une partie des itinéraires concernés et si besoin de proposer un itinéraire de substitution.

Une sensibilisation à l'environnement est évoquée et nécessaire. La question de la circulation des véhicules à moteur est soulevée et certains itinéraires doivent être balisés pour avertir de l'interdiction de circuler pour ces véhicules.

Délibération : le Maire demande au conseil de délibérer favorablement pour l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Votée à l'unanimité.

5. Questions d'actualité

- État des lieux de la problématique de l'eau

Suite à un goût altéré de l'eau desservie dans les quartiers par le réseau du réservoir de l'Éguille, une analyse d'eau a été réalisée. Les résultats ont démontré qu'il n'y avait aucun problème au niveau de l'analyse chimique mais a montré la présence de 4 bactéries coliformes.

Mais ceci n'explique pas la persistance du goût désagréable de l'eau.

La décision a été prise de fermer le réservoir de l'Éguille et de desservir les quartiers concernés par l'autre réservoir en inversant le sens de distribution. Des problèmes de pression persistent mais ne pénalisent pas la distribution.

Suite à ces incidents sur le réservoir de l'Éguille, des décisions devront être prises après l'été pour organiser au mieux la distribution de l'eau.

- Travaux en cours et réalisés

L'épaveuse a pu nettoyer les bords des routes. Cela a nécessité 46.50 heures de travail et a été facturé à hauteur de 3124 € TTC.

- Point sur la rentrée scolaire 2021

Les 3 enseignantes en activité en 2020 – 2021 quittent l'école. 3 nouvelles enseignantes ont été nommées :

Mme MONTSERRAT-DEBRET Céline enseignera aux PS – MS – GS – CP et prendra la direction,

Mme KABECHE Amélie enseignera aux CM1 – CM2,

Mme KARRER Violaine enseignera aux CE1 – CE2.

Les dortoirs restent dans les locaux de la mairie pour cette rentrée et concernent 6 enfants. Des achats sont en cours : un tableau et des vidéoprojecteurs.

Les dépenses pour l'aménagement des classes ne dépasseront pas la somme budgétée en 2021.

Une réunion est prévue entre la mairie, les enseignantes et le personnel de l'école avant la rentrée scolaire.

- Compte-rendu du Tourne à Gauche de la RN 102

La communication en visioconférence a été difficile pour cause de coupure internet permanente.

Les solutions techniques proposées par le bureau d'études n'ont pu être validées.

Il est acté à l'unanimité qu'il est utile d'attendre la mise en place des nouveaux exécutifs et solliciter une nouvelle réunion COPIL en début d'automne dans le but d'acter de nouveaux financements éventuels.

- Étude du chemin de Rabayas

Concernant la parcelle 734, un devis a été fait auprès d'un géomètre. Le coût de l'étude s'élève à 1896.00€.

Pour le déplacement de voie de circulation, des devis ont été réalisés auprès de 2 entreprises : ALLIGIER TP et SATP.

Sur les questions de réseaux, pour ENEDIS et pour l'eau, la modification ne pose pas de problème, il s'agit de réaliser une convention entre mairie ou EDF et le propriétaire.

La question demeure sur le paiement des frais assez conséquents inhérents à ces transformations. Les devis doivent être présentés au propriétaire.

- **Étude du chemin communal exploitation Les Bois Perdus (chemin des Combes)**

Pour permettre une meilleure circulation des camions, nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole Les Bois Perdus, un aménagement du chemin communal jusqu'à la 2^e entrée est demandé par les propriétaires de l'exploitation. Le montant a été chiffré à 3513.00€ TTC.

Ce montant fait dépasser le budget alloué à la voirie. Mais ce projet doit être fait en lien avec l'achèvement de la voirie du chemin des Combes dans un souci de bonne coordination des travaux.

Projet voté avec 2 abstentions et 8 pour.

- **Projet réunion jeunesse à l'automne**

Après l'intervention de l'association CLEFS et la rencontre avec des parents, une réunion jeunesse va être organisée. Suite au constat fait lors des dernières élections, il est important que la jeunesse se sente impliquée dans la vie citoyenne. Il est donc important de redonner du sens à la démocratie et aux notions de responsabilité et de citoyenneté.

Des projets comme organiser la mise en place d'un Conseil municipal avec des enfants de l'école et des jeunes ados seraient à mettre en place.

Le conseil municipal donne le feu vert à l'organisation d'une rencontre avec les jeunes de la commune à l'automne 2021.

6. Divers

- **Parcours de santé**

Suite à des problèmes d'approvisionnement en bois, ce projet d'aménagement de parcours de santé est reporté à l'automne. L'entreprise Hugo DIMEGLIO a été avertie de cette modification.

- **La résidence L'Océane**

Une réunion entre Ardèche Habitat et les propriétaires de la résidence L'Océane devrait avoir lieu et pourrait donner suite à une solution pour la réhabilitation de cette résidence.

- **Action culturelle de la Communauté de communes**

Les communes de St Vincent de Barrès et Aubignas ont été choisies par la Communauté de communes pour accueillir un projet Éducation Artistique et Culturelle (EAC). Cela consiste à retenir un lieu emblématique du village après plusieurs visites et de créer des objets singuliers à partir de ce lieu. Une rencontre se tiendra à l'automne pour définir l'organisation de ce projet.

- **Panneau d'informations**

Un panneau d'informations sera installé au parking Ste Reine pour les campings-caristes. Il est financé par l'office de tourisme.

- **Gîte / appartement 15 rue des Arceaux**

Le Maire a donné lecture du courrier de Maître Philip aux conseillers pour information.

Prochain conseil le vendredi 27 août 2021 à 20h30.

La séance a été levée à 23h30.

La secrétaire de séance.